

DAI 2022.2023.514

- 1- Quel est le montant total dépensé pour le Comité national de transformation du système préhospitalier d'urgence (CNTSPU) - y compris toutes ses consultations et les paiements effectués à ses membres - à ce jour ?

Le montant total dépensé est de 1 261 368 \$.

- 2- Quel est l'état actuel du CNTSPU ?

Le CNTSPU a terminé ses travaux au 7 juillet 2021, date à laquelle son président a déposé ses recommandations au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Il est donc dissout.

- 3- Le CNTSPU a-t-il produit un rapport et des recommandations ? Si oui, pourriez-vous s'il vous plaît m'envoyer une copie dudit rapport et des recommandations ? Si non, pourquoi pas ?

Les documents sous l'onglet 2 constituent les recommandations du CNTSPU au MSSS.

Les recommandations ne lient pas le gouvernement du Québec et ne constituent pas ses orientations. Elles représentent l'opinion des membres du CNTSPU pour la transformation du système préhospitalier d'urgence (SPU). Son contenu n'engage que ses auteurs.

La Politique gouvernementale encadrant le SPU, annoncée en juin 2022, contient les orientations du gouvernement pour la transformation du secteur préhospitalier.

- 4- Pouvez-vous confirmer que tous les contrats des consultants du réseau des soins préhospitaliers d'urgence sont faits/tirés à même le budget d'Urgences-santé - que les travaux à effectuer aient ou non un impact sur les municipalités desservies par Urgences-santé ?

L'embauche des membres et analystes du CNTSPU a été réalisée à partir des budgets du MSSS. Des enveloppes budgétaires ont également été autorisées au MSSS pour la réalisation de mandats en lien avec la Politique gouvernementale. Le MSSS peut procéder à des embauches à l'interne ou recourir à des ressources à l'externe, en fonction des exigences du mandat à effectuer.

Toutefois, l'article 90 de la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence prévoit que le ministre peut confier à la Corporation d'Urgences-santé (Urgences-santé) des activités accessoires à celles prévues au premier alinéa [centre de

communication santé, service ambulancier, agence] et agir à titre d'expert-conseil en matière d'organisation, de gestion ou de formation des acteurs de l'organisation des services préhospitaliers d'urgence et valoriser commercialement ou diffuser cette expertise au Québec ou à l'extérieur.

Selon les termes de l'entente survenue entre Urgences-santé et le ministre, Urgences-santé a été mandatée pour piloter des projets de transformation du SPU qui nécessitent une expertise opérationnelle ou technologique, tel que le développement d'une infrastructure numérique, ainsi que des travaux de planification de la main-d'œuvre pour l'ensemble du secteur.

Urgences-santé doit, dans le cadre des mandats qui lui sont confiés par le ministre, procéder à l'embauche des ressources et des fournisseurs. Les budgets requis pour assumer ces responsabilités additionnelles sur demande du ministre sont ajoutés à l'enveloppe d'Urgences-santé par le MSSS.